



2016 DFA 111 - Décision modificative N°2 d'investissement et de fonctionnement municipale pour 2016.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'issue du budget supplémentaire adopté lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 ont été établies à :

- le budget d'investissement
 - 6 825,79 M€ pour les autorisations de programme ;
 - 2 536,18 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- le budget de fonctionnement à 5 587,76 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 6 975 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 599 M€ pour les crédits de paiement.

L'autorisation d'emprunt reste inchangée à 748 759 312,00 €

- le budget de fonctionnement reste inchangé en dépenses et en recettes

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

Contenu

- I. Les autorisations de programme 3
- a. Les autorisations de programme nouvelles 3
- b. Situation des autorisations de programme en cours 4
- II. Les crédits de paiement 6

À l'issue du budget supplémentaire adoptée lors du Conseil de Paris du 13,14 et 15 juin 2016, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2016 sont établies à :

- 6 825,79 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 536,18 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative N°2, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 149 M€ pour les autorisations de programme ;
- 63 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 975 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 599 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

L'autorisation d'emprunt reste inchangée à 748 759 312,00 €

Préambule

La présente décision modificative permet de proposer au vote les premières inscriptions permettant la réalisation de l'opération d'acquisition du bâtiment de la Bourse du Commerce afin d'y accueillir la collection d'art contemporain de François Pinault dans le cadre d'un musée

L'opération présente un coût net pour la Ville qui s'élève à 21 M€, ce montant correspondant au solde de l'opération pour la Ville qui découle des opérations suivantes :

En dépenses : 86 M€

La Ville rachète à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) la Bourse du commerce pour un montant total de 86 M€ (63 M€ au titre de la cession et 23 M€ d'indemnités de reconstitution), dont 23 M€ seront versés dès cet été à la signature de l'acte d'acquisition.

En recettes : 65 M€

Le relogement de la CCIP dans le cadre de l'opération Jouhaux-Valmy procurera à la Ville une recette de 50 M€ :

- 35 M€ au titre de l'achat par la CCIP de l'ensemble immobilier situé 11-13 rue Jouhaux
- 15 M€ au titre de la vente de l'immeuble du 45 Quai de Valmy, qui suite à sa restitution par la CCIP à la Ville sera cédé à un bailleur social, en vue de la réalisation de logements sociaux.

Dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA) signé avec François Pinault pour l'exploitation de la Bourse, 15 M€ de redevances seront par ailleurs perçues au cours des deux premières années du contrat de concession (7,5M€ en 2017 et 2018), en complément de la redevance annuelle prévue sur toute la durée du bail

Il est proposé dans le cadre de cette décision modificative l'inscription, en dépenses, du rachat par la Ville de la Bourse du commerce et, en recettes, le produit de la vente de l'immeuble de la rue Jouhaux. Les recettes de cession de l'immeuble Valmy, ainsi que la redevance de 15 M€ au titre du BEA seront inscrits au cours des prochains exercices budgétaires.

I. Les autorisations de programme

a. Les autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 149 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 63 M€ en recettes s'agissant d'une vente avec échéancier.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2016	
		Dépenses	Recettes
90006	Compte foncier	149 000 000	98 000 000
MISSIONS TRANSVERSALES		149 000 000	98 000 000
TOTAL GENERAL		149 000 000	98 000 000

En dépense, le vote de la Décision Modificative n°2 en AP se répartit entre 86 M€ sur autorisations de programme de plan et 63 M€ sur autorisations de programme de projet :

Missions	Libellés	VOTE DM 2 2016 (dépenses)		
		PROJET	PLAN	TOTAL
	MISSIONS ORGANIQUES	0	0	0
90006	Compte foncier	63 000 000	86 000 000	149 000 000
	MISSIONS TRANSVERSALES	63 000 000	86 000 000	149 000 000
	TOTAL GENERAL	63 000 000	86 000 000	149 000 000

Missions transversales

Dépenses

COMPTE FONCIER.....149,0 M€

63,0 M€ seront inscrits pour l'acquisition du bâtiment de la Bourse du Commerce pour y installer la collection d'art contemporain de François Pinault dans le cadre d'un musée.

Et 63,0 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers. A cela s'ajoute 23,0 M€ de reconstitution versés au CCIP.

Recettes

COMPTE FONCIER.....98,0 M€

63,0 M€ sont inscrits pour financer des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage d'échéanciers. Et 35,0 M€ seront inscrits pour le produit de la vente de l'immeuble de la rue

Jouhaux.

b. Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue de l'adoption du budget supplémentaire au Conseil de Paris de juin 2016, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6,83 Mds€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6,97 Mds€ en dépenses.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées avant vote de la DM2	6 825 794 970,91
DM 2 2016	149 000 000,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2	6 974 794 970,91

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Missions	Libellés	Stock net après BS 2016	DM 2 2016	Stock net après DM 2 2016
01000	Cabinet du Maire	35 424,71		35 424,71
02000	Secrétariat général	3 945 951,98		3 945 951,98
03000	Inspection générale	10 906,08		10 906,08
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 336 486,73		2 336 486,73
06000	Information et communication	333 236,05		333 236,05
08000	Prévention et protection	471331,29		471331,29
09000	Affaires juridiques	542 680,82		542 680,82
10000	Ressources humaines	1115 950,54		1115 950,54
12000	Achats	3 312 650,40		3 312 650,40
13000	Immobilier, logistique et transports	45 443 635,00		45 443 635,00
14000	Usagers, citoyens et territoires	16 028 263,57		16 028 263,57
15000	Politique de la ville et de l'intégration	0,00		0,00
21000	Patrimoine et architecture	630 996 747,99		630 996 747,99
23000	Espaces verts et environnement	163 370 253,53		163 370 253,53
30000	Familles et petite enfance	248 466 819,72		248 466 819,72
34000	Action sociale, enfance et santé	2 745 461,91		2 745 461,91
40000	Affaires culturelles	275 078 497,12		275 078 497,12
50000	Finances (services financiers communs)	74 812 339,00		74 812 339,00
51000	Finances	3 041 854,46		3 041 854,46
55000	Attractivité et emploi	389 053 631,00		389 053 631,00
60000	Urbanisme	162 670 189,24		162 670 189,24
61000	Voirie et déplacements	782 229 737,78		782 229 737,78
64000	Propreté et eau	177 038 671,03		177 038 671,03
65000	Logement et habitat	16 280 003,82		16 280 003,82
80000	Affaires scolaires	339 341 542,95		339 341 542,95
88000	Jeunesse et sports	375 483 297,84		375 483 297,84
	MISSIONS ORGANIQUES	3 714 185 564,56	0,00	3 714 185 564,56
90000	Dons et legs	2 104 006,49		2 104 006,49
90001	Etudes	12 475 426,23		12 475 426,23
90002	Grands projets de rénovation urbaine	85 419 433,91		85 419 433,91
90003	Action en faveur des personnes handicapées	31022 223,73		31022 223,73
90004	Opérations sous mandat	95 814 848,35		95 814 848,35
90005	Schéma directeur informatique	68 113 821,62		68 113 821,62
90006	Compte foncier	1000 379 131,18	149 000 000,00	1 149 379 131,18
90007	Avances de trésorerie	38 183 158,00		38 183 158,00
90010	Subventions d'équipement	1673 708 476,73		1673 708 476,73
90011	Avances sur marchés	25 143 040,10		25 143 040,10
90012	Budget participatif parisien	46 764 340,01		46 764 340,01
90013	Budget participatif d'arrondissement	32 481 500,00		32 481 500,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	3 111 609 406,35	149 000 000,00	3 260 609 406,35
	TOTAL	6 825 794 970,91	149 000 000,00	6 974 794 970,91

II. Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 63,0 M€ :

- 63,0 M€ de crédits réels strictement compensés pour les écritures comptables liées au montage d'échéancier pour l'acquisition du bâtiment de la Bourse du Commerce.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		63 000 000,00	63 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000 000,00	63 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	-18 000 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 000 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	-5 000 000,00	0,00
TOTAL GENERAL		63 000 000,00	63 000 000,00

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Direction	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	63 000 000,00	63 000 000,00
Finances (Service commun)	-23 000 000,00	0,00
Urbanisme	86 000 000,00	63 000 000,00
TOTAL GENERAL	63 000 000,00	63 000 000,00

L'autorisation d'emprunt reste inchangée.

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (63,0 M€) sont des inscriptions additionnelles compensées par des recettes.

URBANISME.....86,0 M€

23,0 M€ sont inscrits en chapitre 16 pour le versement du premier échéancier. Le chapitre 16 est ici utilisé du fait de la nature du montage de l'acquisition. En effet, comme le premier versement de l'échéancier intervient la même année que la constitution de cet échéancier, le chapitre à utiliser pour porter les crédits est le chapitre 16.

63,0 M€ correspondent à des opérations équilibrées, en dépenses et recettes, de montage

d'échéanciers pour l'acquisition du bâtiment de la Bourse du Commerce.

FINANCES.....-23,0 M€

Les provisions constituées lors des étapes budgétaires précédentes sont mobilisées à hauteur de 23,0 M€ pour financer l'opération précédemment mentionnée.

Recettes

URBANISME.....63,0 M€

Cette inscription est à mettre en regard du même montant en dépenses et correspond aux écritures comptables des échéanciers de cession.